

Union belge pour l'Agrément technique dans la construction

c/o Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes & Energie, Qualité de la Construction, Agrément et Spécifications, rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles Tél.: +32 (0)2/287.31.53, Fax: +32 (0)2/287.31.51

Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)

A COREMENDED AND MARKET REPORTED AND A CORE OF THE COR

Système d'évacuation d'eau de pluie par dépression en PVC-U modifié DYKA VACURAIN

NV DYKA PLASTICS SA

Nolimpark 4004, Stuifzandstraat 47

Tél. 011 80 04 20

E-mail: dyka.be@dyka.com

B-3900 OVERPELT Fax 011 64 42 46 http://www.dyka.com

DESCRIPTION

6.0

Equipement Uitrusting Ausrüstung Equipment

Le contenu de la présente prolongation est celui de l'agrément précédent ATG 00/2388 qui en fait partie intégrante.

AGREMENT

Décision

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (*Moniteur belge* du 29 octobre 1991).

Vu la demande introduite par la firme NV DYKA PLASTICS SA sous le numéro A/G 021006.

Vu l'avis du Groupe spécialisé "Equipement" de la Commission de l'agrément technique, émis lors de sa réunion du 16 décembre 2002, sur la base du rapport présenté par le Bureau exécutif de l'UBAtc.

Vu la convention signée par le fabricant par laquelle il se soumet au contrôle suivi du respect des conditions de cet agrément.

L'agrément technique ATG 03/2388 avec certification est délivré à la firme NV DYKA PLASTICS SA, Nolimpark 4004 te B-3900 OVERPELT pour le système d'évacuation d'eau de pluie par dépression en PVC-U modifié DYKA VACURAIN, compte tenu de la description et des conditions qui précèdent.

Cet agrément est soumis à renouvellement le 23 mars 2006.

Bruxelles, le 24 mars 2003.

Le Directeur général

L.B. LATHUY